



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

---

### **395-25 modifiant le règlement de zonage numéro 370-23 afin d'assurer la conformité avec le plan d'urbanisme suivant la levée de zone de réserve**

**Avis public** est, par les présentes, donné par le soussigné, Sylvain Laplante, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Liboire, que le règlement numéro 395-25 intitulé « **395-25 modifiant le règlement de zonage numéro 370-23 afin d'assurer la conformité avec le plan d'urbanisme suivant la levée de zone de réserve** » est officiellement entré en vigueur suite à la réception du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains, en date du 26 février 2026

Ce règlement a pour effet :

- rendre conformes ses règlements d'urbanisme au Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains;

Le règlement peut être consulté aux heures normales d'ouverture au bureau municipal situé au 151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire, Québec, J0H 1R0.

Donné à Saint-Liboire, ce 16<sup>e</sup> jour du moi d'avril 2026.

Sylvain Laplante  
Directeur-général et greffier-trésorier